



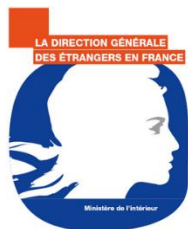
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Délégation interministérielle
à l'accueil et à l'intégration
des réfugiés



délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

Journée mondiale des réfugiés jeudi 20 juin 2019

Fiche n°3 : Couloir humanitaire d'accueil de femmes Yézidiennes et de leurs proches en France

De nombreuses personnes ont subi des persécutions en Irak, dont certaines femmes Yézidiennes victimes de traitements particulièrement inhumains et dégradants.

L'accueil durable en France de certaines de ces femmes, et de leurs membres de famille proches, doit permettre de leur apporter l'assistance humanitaire et les soins psychologiques et médicaux nécessaires ainsi que des perspectives de reconstruction personnelle.

Cet accueil s'inscrit dans le cadre de la volonté des autorités françaises, répondant à l'appel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de favoriser, en complément des opérations de réinstallation, des voies légales d'accès sur le territoire au bénéfice des personnes en besoin avéré de protection, notamment sous la forme d'un visa permettant de demander l'asile en France.

Cet engagement figure dans la stratégie d'intégration des réfugiés actée par le premier ministre lors du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018. Il répond à l'engagement du Président de la République auprès de Mme Nadia Murad, prix Nobel de la paix 2018, à accueillir sur le territoire français cent familles Yézidiennes victimes des crimes commis par Daech. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur coordonnent cette opération.

Deux premiers groupes de femmes ont déjà été accueillis sur le territoire, en décembre 2018 et en mai 2019, soit 44 familles représentant 215 personnes.

Ces familles ont été accueillies dans des logements autonomes et seront accompagnées pendant 12 mois par des associations mandatées par le ministère de l'intérieur dans différentes régions françaises : Ile-de-France, Nouvelle-aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté.

Tout est organisé pour favoriser leur intégration :

- Des cours de français leur sont dispensés.
- Elles bénéficient d'un accompagnement dans leurs démarches administratives
- Elles bénéficient d'un suivi médical rapproché et de traitement adaptés.
- Leurs enfants sont scolarisés.